

trouver l'Université Laval, mais je dois remarquer qu'aucun collège classique de la ville de Québec—du moins à première vue—n'est inclus dans cette liste.

Je me rappelle fort bien que le collège Saint-Jean-Eudes et le séminaire de Québec faisaient partie de la Fondation des collèges classiques de la province, qui ferait partie de cette corporation des universités et collèges du Canada.

A tout événement, nous ne pouvons nous opposer à ce bill, parce que les collèges et universités ont fait beaucoup dans notre pays pour l'avancement de notre population. Ensemble et formées en groupe, ces institutions pourront, à ce moment-là, mieux faire valoir leurs revendications; elles pourront crier plus fort.

Il est scandaleux de constater que, cette année, 700 jeunes gens se sont vu refuser l'entrée aux universités Laval et de Montréal parce qu'il n'y avait pas de place dans la faculté de médecine. J'aimerais faire une enquête, auprès des pères de ces jeunes, lesquels se sont peut-être sacrifiés et dévoués pour faire étudier leurs enfants pendant sept années de cours primaire et huit années de cours classique. Un certain nombre des pères de ces jeunes gens étaient peut-être chômeurs qui auraient été capables, en leur qualité de maçons, plombiers, briqueteurs, menuisiers ou électriciens de construire des facultés de médecine. Et on refuse en même temps l'accès de ces universités-là aux jeunes, après sept ans de cours primaire et huit ans de cours classique! C'est un scandale dans un pays comme le Canada! C'est scandaleux!

Quand on tient compte des responsabilités que nous avons sous ce rapport, cet état de choses est un scandale. Le gouvernement provincial peut se frapper la poitrine quand il accepte cet état de choses en pleine province de Québec, en plein Canada et en plein XX<sup>e</sup> siècle.

Réunis en groupe, les collègues et universités auront plus de force et de vigueur pour dénoncer ces scandales qui se produisent en plein Canada; je suis heureux d'avoir l'occasion de le mentionner.

Les universités, à ce moment-là, pourront signaler au gouvernement fédéral que c'est lui qui accapare tous les impôts, alors que le gouvernement provincial a des besoins prioritaires, dont l'éducation.

Malheureusement, les provinces ne peuvent satisfaire tous les besoins de l'éducation, parce qu'elles n'ont pas les fonds suffisants à cet effet, vu que c'est le gouvernement d'Ottawa qui «ramasse» la plus grande partie des sources fiscales.

**M. Pepin:** Oui, c'est vrai.

[M. Grégoire.]

**M. Grégoire:** En effet, c'est bien vrai, c'est un fait. Le député de Drummond-Arthabaska (M. Pepin) vient de le consigner au hansard. Il a dit: oui. N'est-ce pas que l'éducation est un besoin prioritaire au Canada?

**M. Pepin:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Grégoire:** Est-il vrai, oui ou non, que les provinces ont besoin de plus de revenu pour satisfaire aux besoins de l'éducation?

**M. Pepin:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Grégoire:** Est-il vrai que le gouvernement fédéral est celui qui perçoit le plus d'impôts au Canada?

**M. Pepin:** C'est très vrai, monsieur l'Orateur.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, les données statistiques sont là: 60 p. 100 sont perçus par le gouvernement fédéral, 20 p. 100 par les provinces et 15 p. 100 par les municipalités et les commissions scolaires. C'est le gouvernement fédéral qui prend la plus large part, laissant les miettes aux provinces.

**Une voix:** C'est vrai.

**M. Grégoire:** C'est un fait que le député de Drummond-Arthabaska ne peut nier. Depuis qu'il est devenu député au Parlement fédéral, il nie tout ce qu'il a dit alors qu'il était professeur d'université...

**M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Tout ce qu'a dit le député de Lapointe à mon sujet à propos du passé est un mensonge.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui le dis. Partout, dans la province de Québec, on entend dire par les étudiants: On avait confiance en M. Pepin, mais depuis qu'il est député libéral au Parlement fédéral, il est devenu comme les autres.

**M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, je n'admets pas que le député de Lapointe puisse parler au nom de toute la jeunesse canadienne-française.

(Traduction)

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! J'aimerais demander à l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Pepin) si le mot qu'il a employé il y a un moment n'est pas très antiparlementaire?

(Texte)

**M. Pepin:** Au contraire, monsieur l'Orateur, j'ai été extrêmement doux et gentil dans mes propos. J'ai tout simplement refusé au député de Lapointe le droit de parler au nom de la jeunesse canadienne-française. Il a dit que toute la jeunesse canadienne-française était déçue des idées que je défendais